



Le PG CATM

N° 1033
MARS
2022

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



1962 - 2022

*Retrouvons nous nombreux
le 16 octobre 2022 à
Notre-Dame de Lorette pour
nous souvenir et rendre
hommage à nos morts en
Afrique du Nord.*

Remise des décorations du général de Gaulle

Jeudi 27 janvier 2022, Anne de Laroulière, petite-fille du général de Gaulle, a remis au musée de l'Ordre de la Libération, un ensemble exceptionnel. Il s'agit de neuf décorations reçues par Charles de Gaulle entre la Première Guerre mondiale et les années trente, récompensant sa carrière d'officier, en particulier pour les combats de 14-18 et ceux de Pologne entre 1920 et 1921 contre les Bolcheviks.

En voici la liste : croix de chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 14/18 avec trois palmes et une étoile, croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures avec palme, médaille des évadés, médaille du Levant, croix de chevalier du Virtuti militari (Pologne), croix de chevalier du Polonia restituta (Pologne), médaille de l'indépendance de la Pologne (1918-1921) et insigne de 3^e classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie. À cela s'ajoute la barrette de décorations françaises (officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 14-18, croix de guerre des TOE et croix de guerre 1939) que le chef des Français libres a portée lors des premiers mois de son installation à Londres et jusqu'à son premier retour d'Afrique en novembre 1940, date à partir de laquelle il ne porta plus jamais aucune distinction, à l'exception de la croix de la Libération le 14 juillet 1941 à Brazzaville.

Ces décorations, que la famille pensait perdues et désormais déposées au musée par l'amiral Philippe de Gaulle, viennent compléter l'ensemble considérable et unique des ordres et décorations du général de Gaulle présentés dans la salle qui lui est consacrée.

Source : Ordre de la Libération

SOMMAIRE MARS 2022

UNE – L'Algérie

- 2 – Ordre de la Libération / Poème
- 3 – Editorial / Carnet / Médaille Militaire
- 4 – 5 – Vœux de Geneviève Darrieussecq
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – Le Commando Kieffer
- 9 – Communiqué Ministère des Armées
- 10 – 11 – Témoignage Algérie
- 12 – Victor Schoelcher
- 13 – Métier : démineur
- 14 – La Marseillaise
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Dons et legs / A vos agendas



PLAQUES FUNÉRAIRES en pierres naturelles 300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS

Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

La valse du temps

Passé, Présent, Futur ! Trois temps qui se succèdent naturellement et logiquement sans que l'on y prête attention. Et pourtant ?

Apportons-leur un peu de réflexion.

Le Passé est ce que fut à un instant donné le Présent. Il ne peut être modifié. Il s'éloigne un peu plus à chaque instant. Il n'existe que dans la mémoire.

Le Futur, lui, n'a pas encore été. Il sera ce que l'on voudra qu'il soit... ou tout autre chose. Il est toujours aléatoire. Il est conditionné par l'incertain, l'imprévu. Il est impondérable.

Le Présent est plus difficile à définir tout en étant plus proche et concret. D'abord, combien de temps dure le Présent ? Un jour, un mois, un an ? Une seconde, une fraction de seconde ? Ou simplement l'instant fugace du passage du Futur au passé ?

Sa durée est très relative, en fonction des situations, des événements, des actions. Le présent est la charnière entre le futur et le passé.

Ces trois temps, le futur, le présent et le passé sont une valse à trois temps qui fait tourner le monde et la vie.

Si seul le Présent existe concrètement, le Futur et le Passé semblent, l'un l'attirer, l'autre le retenir, espoir pour l'un, souvent regrets pour l'autre.

Seul le Présent est donc vivant, seul il permet l'action.

Il en est ainsi pour nous, Anciens Combattants, pour mener nos actions pour les Missions qui nous mobilisent.

Il est coutume de dire que sans Mémoire il n'est pas d'Avenir. Le Devoir qui nous incombe est de maintenir le Passé au Présent pour un meilleur Futur.

Soyons conscients de l'importance de nos missions, soyons toujours nombreux aux commémorations des souvenirs pour que ceux qui ont été sacrifiés ne soient pas oubliés et restent présents parmi nous.

Pierre Ribette

EDITORIAL

DE CHRISTIAN BRETTE

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, le printemps nous fait un petit clin d'œil et cela nous remet dans la bonne humeur après les quelques mois difficiles que nous venons de vivre.

Pendant ce temps nous avons pu participer à notre congrès National à Bercy. Congrès qui s'est bien déroulé sur le plan organisationnel mais pourtant avec quelques incompréhensions au niveau du règlement intérieur du congrès.

Je pense qu'à l'avenir il faudrait un regard extérieur au contenu dudit règlement quant à son élaboration. Les choses doivent être clairement définies car n'oublions pas que nous sommes aussi régis par la loi 1901.

Afin d'éviter si possible à l'avenir des situations équivoques, je pense qu'il serait judicieux qu'un ou plusieurs membres du comité d'honneur participent à l'élaboration de certains documents au vu de l'expérience qu'ils ont accumulée lors de leur responsabilité nationale.

Il est bien entendu qu'en aucun cas ils ne se substituent aux décisions du bureau. Un rôle d'écoute et d'avis peut être constructif à la démarche de notre fédération. Ceci dit, nous vivons actuellement une période d'incertitude dans notre Europe, et il nous faut être attentif à l'évolution, aux événements.

Cela fait partie de nos responsabilités d'anciens combattants.

En souhaitant que la raison l'emporte, je vous souhaite à toutes et à tous de profiter dans les jours à venir d'un joyeux printemps.

Christian Brettes

Membre d'Honneur de la FNCPG-CATM

Le Carnet du PG-CATM



Nécrologie

Monsieur Jackie BASSET nous a quittés.

Adhérent depuis le début de l'Association Interdépartementale en Ardèche et en Drôme, très souvent et de longue date, Délégué au Comité Fédéral, Administrateur de la Carac, Trésorier de la Section de Guilherand-Granges, Trésorier de l'Association Interdépartementale Ardèche Drôme, Jackie BASSET était notre camarade très sympathique, plein d'humour, un élément calme et pondérateur que tout le monde appréciait sincèrement. Ses passages à la Fédération l'ont fait bien connaître des plus anciens Présidents. Nous l'avons accompagné à sa dernière demeure le 10 Janvier dernier avec tout le cérémonial que nous lui devons.

Nicolas CHRETIEN

*Présidente Interdépartementale
des ACPG-CATM d'Ardèche et de Drôme.*



Nous commémorons les 170 ans de la Médaille militaire, instituée en 1852 par Napoléon III. Troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération, La Médaille militaire récompense les soldats et les sous-officiers. C'est aujourd'hui encore la plus haute distinction militaire française. Récompense d'exploits extraordinaires ou de longues années passées sous les drapeaux, elle répond à la devise « Valeur et discipline ». Ses critères d'attribution :

Être engagé sous les drapeaux depuis au moins huit ans.

Avoir été cité à l'ordre de l'armée.

Avoir été blessé au combat ou en service commandé.

S'être signalé par un acte de courage et de dévouement.



VŒUX DE GENEVIÈVE DARRIEUSSECQ,

MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DE LA MINISTRE DES ARMÉES,
CHARGÉE DE LA MÉMOIRE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Musée de l'Armée, Les invalides (21 janvier 2022)

– Seul le prononcé fait foi –

Mesdames, messieurs, chers amis,

« Quand le dernier d'entre nous sera mort, la flamme s'éteindra. Mais il restera toujours des braises. Et il faut aujourd'hui en France des braises ardentes ! »

Ces mots, vous les connaissez, sont ceux de l'ultime héros de l'Ordre de la Libération. Ceux d'un gardien vigilant du flambeau allumé par le général De Gaulle. Ceux du dernier compagnon de la Libération devenu l'incarnation de ses 1037 camarades. Le message d'Hubert GERMAIN nous est cher et nous parle. Il vibre de l'amour de la France et du service de la patrie. Il inspire nos vies, nous rappelle les valeurs de la République, nous donne toutes les raisons d'espérer pour la France et d'être optimiste pour notre pays. Ces braises ardentes ne s'éteindront pas. Car nous les ravivons constamment. Car nous les transmettons en héritage aux jeunes générations. Car nous faisons de l'esprit de la Résistance un pilier de l'esprit français.

C'est le sens de la mission que m'a confiée le président de la République auprès de Florence PARLY. Pour la cinquième fois, je m'adresse à vous pour des vœux de nouvelle année. Je le fais, vous l'imaginez bien, avec une émotion particulière et avec le regret de ne pouvoir vous réunir en raison de la crise sanitaire. Mais je le fais avec la fierté d'œuvrer à vos côtés depuis bientôt 5 ans et le sentiment du devoir accompli. Je le fais avec fidélité dans les valeurs de la France, avec fidélité dans la promesse républicaine. En cinq ans, j'ai rencontré une multitude de Français dévoués, fiers de leur pays, passionnés par leur territoire et leur histoire. J'ai foulé des centaines de lieux de mémoire fruits de notre longue histoire. J'ai commémoré des drames et des gloires qui ont façonné la France. J'ai entendu des douleurs et des souffrances, j'ai mesuré et accompagné la soif de mémoire des témoins. J'ai croisé une foule de porte-drapeaux, de tous les âges, de toutes les conditions, menant avec un zèle exemplaire leur belle mission. J'ai vu tant de fois l'étendard tricolore se lever dans le ciel et, au son de la Marseillaise, faire frissonner nos âmes. J'ai partagé la nécessité de l'engagement avec des jeunes de tous les départements.

J'ai échangé avec nos militaires, dans leur unité, sur le terrain, sur les théâtres d'opération. Partout, j'ai vu la même ardeur, le même professionnalisme et le même désintéressement.

Le ministère des Armées a un visage, celui de l'humain, celui des femmes et des hommes qui le servent aujourd'hui, celui des femmes et des hommes qui l'ont servi hier. Et permettez-moi de toutes et tous les remercier pour ce qu'ils font, pour ce qu'ils sont et pour l'appui constant que m'ont apporté directions et services.

Le ministère des Armées est celui de l'engagement et du courage, de la défense de nos intérêts vitaux et de la survie de la nation.

Le ministère des Armées est un ministère pétri de valeurs : le mérite, l'entraide, le dépassement, l'exigence, l'humilité, la fraternité. Ces valeurs sont au cœur de la République, au cœur de nos missions. Comme une évidence, c'est au Musée de l'Armée, au cœur des Invalides et des nombreuses institutions militaires qui y cohabitent,

où tout est amour de la France, attachement à la nation et dévouement pour l'intérêt général, que j'ai souhaité m'adresser à vous.

Les Invalides sont la maison de tous ceux qui ont, un jour, porté les armes et l'étendard de la France. De tous ceux qui ont mérité de la patrie et qui ont rendu des services signalés à notre pays. Ils forment la cohorte de l'honneur, ils sont le monde combattant.

S'engager pour servir son pays est un don de soi, un pacte avec la nation, qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême. Je salue tous nos militaires d'active et tous nos réservistes. Je souhaite que nous ayons une pensée émue pour les militaires morts au combat ou en entraînement en 2021 ainsi que pour leurs proches et leur famille. Je pense aussi aux militaires blessés en service, ils font preuve d'une admirable force de résilience. Et nous leur devons une attention particulière et permanente.

Le médecin que je suis, que je reste, ne peut oublier le Service de Santé des Armées. Admirable de détermination sur les théâtres d'opérations extérieures, efficace dans la crise sanitaire en vaccinant, en accueillant des malades, en déployant des modules militaires de réanimation. Plus que jamais, le SSA a incarné le lien armées-nation.

Il y a ici, aux Invalides, un fil tendu entre générations, un fil qui unit les combattants d'hier et d'aujourd'hui. J'adresse mon infini respect pour nos anciens et pour le monde combattant dans son ensemble.

Les anciens combattants sont l'objet de toute mon attention, de celle également du président de la République et du Premier ministre. Au cours des dernières années, nous avons instauré un dialogue inédit et constant. Nous avons maintenu toutes les mesures de réparation et de reconnaissance accordées par la Nation, nous avons travaillé avec l'équité pour principe directeur. Refusant le saupoudrage de « mesurètes », des avancées inédites et souvent très attendues ont été mises en place : la carte 62-64, l'extension de la demi-part fiscale à toutes les veuves de plus de 74 ans, le rattrapage du retard du point PMI et tant d'autres.

Nous avons apporté une attention permanente aux harkis et à leur famille. Ce mandat restera celui du concret tant par les mesures de reconnaissance en direction de la première génération que par le soutien à la deuxième génération. Et évidemment, le discours fort du président de la République suivi de la loi actuellement en discussion au Parlement vont marquer une étape cruciale.

Nous avons œuvré pour construire l'avenir du monde combattant en confirmant l'ONAC-VG dans ses missions notamment sociales et en maintenant son maillage territorial, en modernisant son fonctionnement. Nous avons pérennisé cette belle institution centenaire et de proximité. C'est un des acquis de ce mandat. Je veux ici remercier tous ses personnels qui font un travail remarquable.

Les combattants des opex sont l'avenir du monde combattant. Un des moments forts des cinq années écoulées restera l'inauguration du monument aux morts pour la France en opérations extérieures. Symbole puissant de notre reconnaissance, acte fort d'une Nation qui sait le prix humain de sa défense. Ce projet, maintes fois repoussé, est enfin devenu réalité en 2019.

Mesdames, messieurs les ressortissants du monde combattant, vous tenez un rôle phare dans notre société, vous êtes une incarnation de l'engagement, vous êtes des représentants des valeurs de la République. Je vous fais confiance pour continuer à promouvoir avec autant de fougue la fraternité, la solidarité et l'esprit civique.

J'ai sans cesse accompagné notre passion commune, celle de la transmission mémorielle.

Ensemble, nous faisons vivre et transmettons la mémoire combattante. Nous le faisons car nous sommes convaincus que la mémoire est essentielle pour construire une société apaisée et en cohésion, pour l'apprentissage civique et la transmission des valeurs républicaines, pour façonner une Nation plus forte, plus unie et plus résiliente. De la même manière que l'on ne bâtit pas sur du sable, une société se construit en connaissant son passé et son histoire. Lorsque la France a commémoré le centenaire de la Grande Guerre, elle a dit sa reconnaissance à tous « ceux de 14 » et a rappelé que c'est toute une société qui a tenu dans l'adversité.

Lorsque nous avons célébré le 75^{ème} anniversaire de la libération, nous avons fait œuvre de mémoire partagée avec l'ensemble de nos alliés. En soulignant la diversité des combattants, nous avons mis en valeur la pluralité des mémoires dont certaines étaient oubliées. En rappelant les déportations et les camps de la mort, nous marquons l'attachement de la France à la dignité humaine et réaffirmons notre lutte permanente contre les extrémismes. En rendant hommage aux premiers résistants, nous saluons la diversité des engagements et l'unité autour d'un idéal. Lorsque Joséphine Baker entre au Panthéon, c'est toute la République qui célèbre l'égalité et l'unité du genre humain, c'est la France qui lance un message d'universalisme.

En œuvrant pour adapter le travail de mémoire à notre société, aux nouvelles pratiques et aux nouveaux usages du numérique, nous anticipons pour mieux transmettre, pour garantir l'avenir des commémorations et parler aux plus jeunes.

En décidant de rendre gratuit l'accès aux dix Hauts Lieux de la mémoire nationale pour les publics scolaires, nous permettons à tous nos jeunes d'être des héritiers de notre mémoire.

Lorsque nous commémorons le 80^{ème} anniversaire de la Rafle du Vel d'Hiv, nous faisons vivre le souvenir des victimes, nous rappelons les faits historiques, nous refusons l'oubli et l'indifférence. Nous invitons chaque Français à l'éveil et à la vigilance face aux fléaux qui rongent l'unité de notre nation.

Quand nous commémorerons cette année 2022 la fin de la guerre d'Algérie, nous le ferons en prônant le respect de toutes les mémoires conscients que l'apaisement doit nourrir la cohésion nationale. Notre République honore dans l'unité et regarde son histoire en face, sans faiblesse, sans oubli, sans exclusion. L'histoire ne se refait pas, elle ne se manipule pas, elle ne se trie pas en fonction des contingences et des intérêts politiques.

Pendant cinq ans, j'ai souhaité que le ministère des Armées accomplisse un travail déterminant en faveur de la jeunesse, de l'engagement et de la cohésion nationale.

Il existe, en effet, un pacte de confiance entre l'avenir du pays et le ministère des Armées. Pour transmettre une culture de défense et de résilience, pour renforcer notre cohésion nationale autour de nos valeurs et principes républicains, pour former les jeunes citoyens aux enjeux de la défense et de l'engagement. Les armées, par nombre de dispositifs, sont un moteur pour l'égalité des chances, pour l'apprentissage de la citoyenneté et pour l'insertion professionnelle.

L'efficacité d'une politique passe d'abord par sa lisibilité et sa cohérence avec les attentes de la société. La journée Défense mémoire y prend une place essentielle et permet de sensibiliser à l'engagement, aux métiers de la Défense et au travail de mémoire.

A cet égard, je souhaite que l'on multiplie par deux les Classes de Défense dans les collèges et lycées et qu'elles couvrent tous les départements. Je crois profondément en ce modèle donnant-donnant, à ce partenariat de proximité et de pédagogie avec l'Education nationale. Le Service Militaire Volontaire est un succès. Avec Florence PARLY, nous l'avons pérennisé et nous poursuivons sa montée en puissance en accueillant de plus en plus de jeunes et en les conduisant vers l'emploi.

Notre société a besoin d'une jeunesse qui s'engage pour l'intérêt général, qui adhère aux valeurs républicaines, d'une jeunesse attachée à la République. Nous avons besoin d'une jeunesse enthousiaste qui, tout en portant la mémoire de ses aïeux, tout en connaissant ses droits et ses devoirs, soit remplie d'optimisme et de projets pour l'avenir.

Celui qui a foulé le sol d'Oradour ou de Maillé, qui a visité la nécropole de Verdun ou le Tata sénégalais de Chasselay. Celui qui a sillonné les couloirs de la prison de Montluc, marché dans la clairière du Mont Valérien ou qui est monté au camp du Struthof sait la douleur des affrontements franco-allemands, la désolation du nationalisme et des déchirements européens.

Depuis 2017, j'ai parcouru nombre de départements, vu nombre de champs de bataille et de lieux de mémoire, vu tant de nécropoles et de monuments aux morts, j'ai présidé des centaines de commémorations. Je peux vous affirmer une chose simple, évidente : l'amitié franco-allemande, c'est la paix ! La construction européenne, c'est la paix !

Et, j'entends, avec plaisir, le murmure d'une jeunesse européenne qui se souvient, qui construit son présent en connaissant son passé. Une jeunesse qui est une leçon d'espérance et un message d'optimisme pour notre continent.

Cet optimisme, il est aussi le mien. Je l'ai chevillé au cœur. Il m'a animée au cours des cinq dernières années. L'optimisme pour le monde combattant, pour les Français, pour la France.

Je suis optimiste car je vois que les braises ardentes chères à Hubert Germain sont vives et brûlantes. Elles réchauffent nos espérances, elles ravivent constamment la flamme de la République.

Je suis optimiste car je vois se lever une France de l'engagement, qu'il soit militaire, politique, associatif, environnemental ou humanitaire.

Je suis optimiste car je connais cette France des maires et de milliers d'élus locaux qui agissent au quotidien pour leur ville et le bien de leurs administrés.

Je suis optimiste car je vois le comportement du peuple français qui, dans ses profondeurs, est exemplaire, consciencieux et solidaire dans la crise sanitaire.

Je suis optimiste car notre pays a retrouvé son attractivité, sa dynamique économique. Il attire des investisseurs et crée des emplois.

Car les choix politiques permettent d'agir, de peser et de faire progresser notre pays, lentement mais assurément. Le chemin est là.

C'est avec l'espérance au cœur et la foi dans le caractère de notre peuple que je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de bonheur.

Bonne année à tous au service du monde combattant, au service de nos armées et de la jeunesse de notre pays, au service de la France et des Français.

Vive la République ! Vive la France !

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Haute-Garonne – Saubens



Le 28 novembre s'est tenu le rassemblement de l'amitié des PG-CATM, Veuves, TOE, OPEX et Sympathisants de la Haute Garonne. Ce dernier a eu lieu à SAUBENS en présence de M. le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Après nous être rendus au monument aux Morts, où deux gerbes furent déposées, l'une par Mr le Maire et l'autre par M. Christian INARD, Président d'Honneur de notre Association et M. René CASTERAS, Président de la section de MURET, SAUBENS et RIEUMES.

Le Président Bernard RAVIDAT assura le déroulement de la cérémonie.

Ensuite, nous nous sommes rendus à la salle des fêtes, où nous attendaient un apéritif et un excellent repas. Non sans avoir respecté les mesures qui s'imposent. Vers 16 h, tout le monde se quittait, en espérant revenir l'année prochaine.

📍 Loir-et-Cher – Sambin



Le drapeau des ACPG-CATM de Sambin a été remis au collège, il sera porté aux journées patriotiques. C'était une cérémonie peu commune, elle s'est déroulée le lundi après-midi dans la cour du collège « Le Prieuré » à SAMBIN (41).

Les élèves de 6ème et de 5ème de l'établissement étaient tous rassemblés pour participer à la cérémonie de remise du drapeau des ACPG de la commune.

Dans cette municipalité, il n'y a plus, depuis de nombreuses années, de porte-drapeau, ceux-ci vieillissant. Pour le conserver, est venue l'idée de le remettre à un établissement scolaire.

Il fallait trouver une solution pour que ce symbole continue de vivre. Les emblèmes ne peuvent pas finir dans un grenier ou sur une brocante.

Nous, les anciens, ne sommes pas des gardiens de musées, mais nous sommes là afin de former les citoyens de demain. Il s'agit de raviver la mémoire de ceux qui se sont battus afin de permettre aux générations futures de vivre dans un pays en paix et libre.

C. Nuret, Président départemental

📍 Ex Seine-et-Oise – Paris



C'est en ces termes que le Gouverneur Militaire de Paris s'est exprimé sur twitter : « Je vous invite à venir, nombreux, pour rendre un dernier hommage au brigadier Alexandre Martin, mercredi 26 janvier à 17h15 sur le Pont Alexandre III, par une présence digne et silencieuse lors du passage du cortège funèbre. Nos pensées vont vers ses proches et ses frères d'armes. »

Nous étions présents, Pierre Cottin parmi les porte-drapeaux.

📍 Isère - Grenoble



A l'occasion du 77^{ème} anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, la traditionnelle cérémonie d'hommage aux victimes du génocide de la Seconde Guerre mondiale s'est tenue le dimanche 30 janvier 2022, à 10 h 30 devant le monument de la Déportation, sur l'Esplanade des communes compagne de la Libération. Elle a été précédée à 9 h 45 (place Valentin Haüy) d'une cérémonie d'hommage à Eugène Chavant, chef civil du Vercors, Compagnon de la Libération.

📍 Ardèche – Le Cheylard



C'est en petit comité restreint sous la présidence de Mme Monique Pinet 1^{ère} adjointe et une délégation d'élus et d'anciens combattants et le porte-drapeau Marcel Buenaventes que s'est déroulée, sous un timide soleil d'hiver la cérémonie du 5 décembre en hommage aux morts en Afrique du nord.

Lecture des messages par Mr. Major Jean-Mary Charmaty et Mr. Antony Cheytion.

Mr. Gilbert Vernet faisait l'appel aux morts et citait les noms des soldats du canton disparus pour la France au cours de ce conflit.

Dépôt de gerbes, minute de silence.

La Marseillaise et le chant L'Algérie clôturèrent cette émouvante journée du souvenir.

📍 Loiret – Villamblain



Le 4 décembre 2021, l'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie a été commémoré au monument aux morts de Villamblain. A l'issue de cette cérémonie, la commune a invité tous les participants pour un vin d'honneur. Enfin l'association a organisé son traditionnel repas, moment de convivialité, à la salle des fêtes de Villamblain.

📍 Cher – Vierzon



Le 5 décembre, Remise de la médaille de la Croix du Combattant à 4 de nos adhérents qui sont : Bouguereau A. Gaston - Faucher Roger - Gaudichard J.-Claude - Marien J.-Louis. Une médaille avait été remise en 2021 personnellement à M. Mabillean Jean, cette personne ne pouvant pas se déplacer.

📍 Manche – Carentan



Pour la 19^{ème} année, les Anciens Combattants, se sont recueillis dans le souvenir de leurs camarades qui ont laissé leur vie pour la France, pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc. Moment d'hommage, en présence de personnalités locales et de la gendarmerie. Maurice Prioux président de l'Association Cantonale a lu le message de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée chargée des Anciens Combattants. Il a ensuite cité les noms des 9 jeunes du canton décédés dans ce conflit.

Pour que vive la mémoire, il a rappelé pour chacun la date et la commune de naissance, puis la date et le lieu de décès. Une gerbe a été déposée par M. Prioux et Madame GOUBIN Jacqueline sœur de Gilles ACQUERIN né en 1934 et décédé le 15 mars 1956 à Batna. Depuis de nombreuses années, les deux sœurs de Gilles ACQUERIN, Madame SANSON Jeanne et Madame Jacqueline GOUBIN, sont présentes à la cérémonie patriotique du 5 décembre.

Après l'Hymne national et pour rester sur une note positive, rendez-vous est donné en 2022, dans l'esprit de paix et de fraternité pour toutes les sections.

Monsieur Jean-Claude HAIZE, maire délégué de Les Veys, conviait toute l'assistance pour prendre le verre de l'amitié.



LE COMMANDO KIEFFER HÉROS DE LA FRANCE LIBRE :

Les seuls français du jour J

La revue de la FNPG-CATM a fait état dans son numéro de Juillet/Août de la remise à titre posthume du prestigieux prix par l'association britannique People's Dispensary for Sick Animals (PDSA) au chien Leuk du commando Kieffer mort en opération au Sahel. Occasion de rappeler que ce commando actuel de la Marine Nationale, 1^{er} bataillon de Fusiliers Marins Commandos (1^{er} BFMC) a été, non seulement, créé par la France Libre au printemps 1942 en Grande Bretagne, avec à sa tête, le capitaine de Corvette, Philippe Kieffer, mais il s'est illustré au débarquement du 6 Juin 1944 sur les plages de Normandie, grâce à plusieurs de ses membres détachés dans un commando britannique

Sur les 177 commandos qui débarquèrent le 6 juin 1944, 10 furent tués le jour même puis 10 lors des jours suivants. Seuls 24 hommes terminèrent la campagne de Normandie sans avoir été blessés, après 78 jours de déploiement alors qu'ils ne devaient initialement combattre que 3 ou 4 jours. A l'issue de la campagne de Normandie, ils ont été déployés aux Pays-Bas, toujours avec le commando numéro 4 du LCL Dawson. Ces combats méconnus furent pourtant plus durs que ceux de Normandie. Les commandos marine de la Marine Nationale Française et particulièrement le commando Kieffer créé en 2008 sont les héritiers du 1er bataillon de fusiliers marins commandos.

Philippe Kieffer qui a rejoint le 19 juin 1940 les Forces françaises libres en Grande-Bretagne et sert comme officier de liaison du 3^e Bataillon de Fusiliers Marins de langue espagnole, est impressionné par les méthodes des commandos britanniques, créés dès 1940, par Winston Churchill, une force d'assaut de 20 000 hommes qui s'est notamment illustrée par un raid mené sur les îles Lofoten le 4 Mars 1941. Début janvier 1942, il prend la tête d'une compagnie d'instruction de 25 marins français, provenant essentiellement de « l'Arras ». Face à l'inexpérience de ses hommes et au manque d'équipement, il sollicite et obtient de former ses cadres au sein d'unités britanniques. Il envisage aussi qu'ils puissent à terme devenir eux-mêmes des combattants et veut les préparer à mener des « coups de main en opérations combinées avec l'armée ou les commandos ».

Il y réussit en transformant cette compagnie d'instruction en compagnie combattante des Fusiliers Marins Français en passant par le camp d'entraînement HMS Royal Arthur de Skegness, puis le camp à Achnacarry en Ecosse où ils sont formés, à l'instar des autres membres de la Special Service Brigade, avant d'intégrer officiellement le 16 juillet 1942 en tant que « Troop 1 », un commando interallié basé au Pays de Galles à Criccieth. A l'automne, le 1er Bataillon Fusiliers Marins Commando (1er BFMC) est constitué de trois Troops la No 1, la No 8 du capitaine Charles Trépel et la Troop d'appui

(K-Guns) dans lesquels ses 177 hommes sont répartis. Environ un tiers de ces commandos sont originaires de Bretagne.

Avant le jour J, quinze de ses hommes participeront à l'opération Jubile le 19 Août 1942, c'est-à-dire le raid sur Dieppe, puis A l'opération Forfar du 1^{er} au 4 septembre 1942 qui était une reconnaissance spéciale sur les côtes françaises à Eletot à 53 km du Havre puis aux opérations Hardtack, du 23 décembre 1943 au 20 janvier 1944, de reconnaissances spéciales sur les côtes françaises, enfin à l'Opération Premium du 27-28 février 1944 en Hollande.

LE JOUR J

Promu Capitaine de corvette à la veille du jour J, Philippe Kieffer débarque le 6 juin en Normandie, à la tête de 176 hommes du 1er bataillon de fusiliers marins commandos, à 7 h 32 sur la plage de Sword Beach (Colleville-Montgomery) à l'est du dispositif allié, les commandos britanniques les ayant laissés passer en tête comme prévu initialement afin qu'ils touchent le sol de leur patrie les premiers. Leur objectif est La Brèche, à 500 mètres à l'ouest d'Ouistreham.



Malgré des pertes significatives, ils s'emparent d'une pièce de 50 mm encuvée qui avait mis à mal l'une des deux péniches, puis de l'ex-Casino de Riva-Bella, avant de s'enfoncer dans les terres Colleville et Saint Aubin d'Arquenay pour faire la jonction à Pegasus Bridge avec les troupes aéroportées de la 6^e DAP. Le 1^{er} BFMC aura perdu presque 25 % de ses effectifs : outre les blessés mis hors de combat et évacués, dont le capitaine de corvette Kieffer touché deux fois dans la journée, Les commandos français vont combattre jusqu'au 27 Août

1944, puis le bataillon est renvoyé en Grande-Bretagne au repos et pour être reconstitué.

Si on considère l'événement du 6 juin 1944, le Commando Kieffer reste une petite unité devant s'emparer du casino d'Ouistreham, puis maintenir, aux côtés des Britanniques, une tête de pont sur le flanc Est du Débarquement. Employée seule, cette formation n'a aucune autonomie ni indépendance, restant étroitement soumise au commandement et à la logistique britanniques. Sa vraie spécificité réside dans le fait qu'il soit composé de combattants français, les seuls Français employés dans le dispositif allié du débarquement à terre, ce qui a frappé les esprits des contemporains et aujourd'hui les nôtres : des soldats français prenant pied sur le sol de leur pays occupé, certains après l'avoir quitté quatre ans auparavant, en faisant de ces hommes, les seuls « Français du Jour J ».

Paul Philippart

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU MINISTÈRE DES ARMÉES

La loi portant reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les harkis a été définitivement adoptée

Présentée en Conseil des ministres le 3 novembre 2021, la loi portant reconnaissance de la Nation et réparation des préjudices subis par les harkis a été définitivement adoptée par le Sénat le 15 février 2022, au terme d'une Commission mixte paritaire conclusive le 3 février dernier.

Annoncée par le président de la République dans son discours du 20 septembre 2021, cette loi traduit la reconnaissance, par la Nation, des services rendus en Algérie par les harkis, moghaznis, membres des diverses formations supplétives et assimilés anciennement de statut civil de droit local, qui avaient choisi la France et qu'elle a abandonnés.

Il reconnaît également la responsabilité de la France du fait des conditions indignes de leur accueil dans des camps et des hameaux de forestage ayant entraîné des privations et des atteintes aux libertés individuelles, sources d'exclusion, de souffrance et de traumatismes durables. Elle prévoit en conséquence que ces personnes ont droit à la réparation, par l'Etat, des préjudices qu'elles ont subis de ce fait.

Cette réparation prendra la forme d'une somme forfaitaire tenant compte de la durée du séjour dans ces structures, versée dans les conditions et selon un barème fixé par décret, et exonérée de l'impôt sur le revenu et de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Une commission sera instituée auprès du Premier ministre. Elle sera chargée de statuer sur les demandes de réparation instruites par l'ONACVG et de contribuer à la transmission de la mémoire des harkis et de leurs proches. Cette commission aura également pour rôle de proposer des additions au décret qui répertorie les structures concernées par l'application de la loi.

Par ailleurs, cette loi satisfait certaines demandes anciennes des veuves de harkis. Elle lève les forclusions sur l'allocation viagère et étend le bénéfice de cette allocation aux veuves ayant fixé leur domicile dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Geneviève Darrieussecq se félicite des riches débats qui se sont tenus avec les parlementaires au cours du travail réalisé en commun autour de cette loi. Elle tient également à remercier les rapporteuses de la loi, madame Patricia Miralles à l'Assemblée Nationale, et madame Marie-Pierre Richer au Sénat.

Cette loi parachève des avancées inédites, tout au long du quinquennat, pour les harkis et leurs proches. Ainsi, les allocations pour les anciens harkis ont été doublées en 2022, après avoir été revalorisées de 600 euros depuis 2017. Pour la première fois, en 2019, un fonds de solidarité pour les enfants de harkis passés par les camps a été créé. Ils sont à ce jour plus de 2000 à en avoir bénéficié, pour près de 8000 euros en moyenne.

De même, ce quinquennat a permis d'accroître le travail mémoriel : mise en place de plaques et de stèles dans les anciens camps et hameaux de forestage, réalisation et diffusion d'expositions, soutien à l'édition d'ouvrages, recueils de témoignages et intensification des programmes de paroles croisées en milieu scolaire impliquant des harkis.

Paris, le 16 février 2022

MINISTÈRE DES ARMÉES

Mesures nominatives

Décret du 26 janvier 2022

Est nommé au conseil d'administration de l'Institution nationale des Invalides, en qualité de personnalité qualifiée représentant le monde combattant, sur proposition des associations représentatives de grands invalides pensionnés :

• **M. Raymond CASAL**

Décret du 11 février 2022

Par arrêté de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

I – au titre du deuxième collège, en qualité de membre représentant les anciens combattants et victimes de guerre choisis parmi les catégories de ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

M. Pierre BELLET, titulaire de la carte du combattant, en remplacement de **M. Claude TERRASSON**.

II – au titre des représentants des personnels

M. Frédéric HUGUES, en remplacement de **Mme Dominique SECO-VIGNERON**

MÉMOIRE D'ALGÉRIE

Naissance d'une amitié

Ayant eu 18 ans au mois de juin, je décide de m'engager pour l'Algérie, et c'est ainsi que je suis appelé sous les drapeaux le 1^{er} octobre 1956. Je suis envoyé au camp Bernard à Fréjus, plus exactement à Puget sur Argens pas très loin du barrage de Malpasset, au 2^{ème} régiment d'Infanterie de Marine Coloniale. Après 3 mois de classe je suis envoyé au camp marin de Toulon pour faire un stage commando de 2 mois. Le stage terminé on m'accorde une permission de 4 jours, ce qui est très court quand on sait qu'il faut près de 24 heures de train pour un aller-retour Marseille / Arras. Le 4 février, j'embarque à Marseille sur SS KAIROUEN, le bateau le meilleur et le plus rapide de l'époque, mais la traversée dure quand même environ 30 heures. Nous sommes entassés sur ce bateau comme des sardines à fond de cale, d'où se dégage une odeur nauséabonde presque insupportable de vomi et de sueur. Quand je suis arrivé à Fréjus en octobre 1956, j'ai fait la connaissance d'André TROUSSIER, un grenoblois qui s'est engagé le même jour que moi, affecté dans la même section du régiment, et de suite une camaraderie sans faille nous a réunis. Pour en revenir à cette traversée, le copain André, très débrouillard, me dit qu'à l'entrepont il y a quelques voitures, et nous décidons d'aller voir ça de plus près. Nous en trouvons une ouverte, et c'est ainsi que nous faisons la traversée confortablement installés sur des sièges moelleux malgré une mer assez agitée. Le 5 février nous débarquons à Alger la Blanche, et sommes dirigés dans un centre où les différentes affectations sont données. A cet instant une angoisse m'envahit : Et si j'étais séparé de mon copain. Le destin nous sourit car nous sommes affectés dans la même unité, le commando Bergerol du 2/10^{ème} RIMA, un commando qui s'est illustré en Indochine. A notre grande surprise nous ne sommes que 2 à embarquer dans un GMC qui passe dans un quartier d'Alger afin de récupérer quelques gars qui avaient bénéficié d'une permission de 48 heures.

Nous voilà partis pour une très grande ferme perdue au milieu de nulle part, à environ 30Km de Blida et à quelques Km d'El Affroun un petit village de 3000 habitants. L'ensemble est entouré de fils de fer barbelés avec, à chaque

coin, non pas des miradors mais des petits fortins fait de sacs de sable, ce qui en dit long sur la sécurité de l'endroit. Nous nous présentons au Capitaine TOREILLE, que nous apprécierons au fil du temps. Au garde-à-vous et très impressionnés, il nous fait mettre au repos et d'un ton somme toute courtois nous annonce la couleur.

« En qualité d'engagé volontaire vous avez été affectés dans mon unité pour remplacer deux de mes hommes, le premier a été libéré et le deuxième s'est blessé au talon en sautant de l'hélico. Vous pouvez être fiers d'appartenir au commando hélicoptère BERGEROL que j'ai fièrement commandé pendant 16 mois en Indochine, et certains de mes hommes m'ont suivi jusqu'ici, vous dire que je suis fier d'eux et je n'en attends pas moins de vous. Si vous ne vous intégrez pas assez vite, je ne vous garde pas car je tiens à avoir une équipe soudée, que je ne suis pas obligé de rappeler à l'ordre. Demain matin nous embarquons à bord des IKO en vue d'un ratissage dans la région de l'Oued BOU-ROUMI. Votre Caporal vous donnera les consignes et vous affectera votre armement et votre équipement, départ demain matin 6 heures. Pas de panique, écoutez et suivez les instructions du Caporal qui connaît son boulot et en qui vous pouvez avoir entièrement confiance, et je sais ce dont je parle ». J'ai appris quelques temps plus tard que le Caporal lui avait sauvé la vie au cours d'une terrible embuscade tendue par les Viets en Indochine en 1953.



On s'installe dans une baraque, il n'y a pas d'autres mots pour la décrire, faite de torchis dans laquelle sont alignés des lits de camp avec des paillasses en paille, une couverture et une caisse en bois à côté du lit en guise d'armoire. Nous sommes tout de suite adopté par le commando qui se compose de 37 hommes, dont 2 sergents, l'un des deux est également un ancien d'Indochine qui a été cassé 2 fois (dégradé) accompagné de son fidèle et inséparable Marli, un berger très affectueux, et 3 caporaux chefs voltigeurs. Un chef voltigeur est l'homme qui ouvre la marche pendant les déplacements, place très peu enviable vu les risques. Parmi les membres du commando il y avait 6 martiniquais, des gars très sympas et d'une grande gentillesse. Dès notre installation,



des consignes nous sont données par le Sergent de service, et le baptême du feu ne va pas se faire attendre très longtemps, car le soir même, il est environ 23 heures, une fusillade éclate mêlée à des explosions que l'on pense être des grenades. Parmi les consignes données, suivre le Caporal qui doit nous mener à nos emplacements situés sur le toit d'une baraque, où quelques sacs de sable sont disposés, derrière lesquels nous nous protégeons. Seules quelques rafales de pistolet-mitrailleur sont tirées car il est inutile de tirer à l'aveuglette. Après 3 à 4 minutes les tirs cessent, mais nous restons sur le toit encore un bon moment. Une patrouille sort et rentre une petite heure après sans accro. Nous descendons alors de notre perchoir et regagnons notre « hôtel 4 étoiles » afin de prendre un repos mérité mais sans trouver le sommeil. Dans le courant de la matinée, nous sommes appelés au bureau du Capitaine accompagné de notre Caporal qui nous a suivis jusqu'alors, afin de savoir quel a été notre comportement au cours de la nuit qui venait de s'écouler. Le Caporal fait son rapport, et le Capitaine semble satisfait, et nous regagnons nos quartiers afin de nous préparer pour la sortie hélico. L'équipement se compose du sac à dos, de 2 bidons d'eau, de la gilette (toile de tente individuelle) et bien entendu de l'armement qui est scrupuleusement contrôlé par le Caporal. Je n'en mène pas large car je ne suis jamais monté dans un hélico, mais les copains nous ont vite mis à l'aise et nous embarquons sans trop de crainte. Le SIKO est un hélicoptère

qui peut transporter une quinzaine d'hommes avec leur armement et il est très bruyant. Le débarquement des troupes se fait quand il est posé, sauf s'il est pris sous le feu ennemi. A ce moment-là il ne se pose pas, il fait du sur place et nous sautons quand il est à environ 1 mètre du sol afin qu'il dégage le plus vite possible. A ce moment-là le groupe éclate, c'est-à-dire qu'il se disperse dès le saut tout en gardant contact. A l'heure H les hélicos se posent derrière la ferme, et nous embarquons vers une destination inconnue. Vingt minutes plus tard nous débarquons au milieu de nulle part. Nous nous mettons en marche en respectant un intervalle de 3 à 4 mètres entre les hommes. Nous progressons ainsi toute la journée, un avion de reconnaissance surveillant la zone à ratisser, pas d'accrochage et pas d'ennemis signalés. Nous rejoignons une clairière où les hélicos viennent nous récupérer, et nous rentrons au camp bien fatigués. La marche dans le djebel n'est pas toujours très facile, et être toujours sur le qui-vive est stressant. L'armement qui nous a été affecté est une carabine USM1 très maniable et très légère. Après une bonne nuit de repos, la journée se passe dans la décontraction, il y a ceux qui sont de garde dans les fortins autour du camp et les autres sont occupés à l'entretien du camp. Deux ou trois patrouilles sont faites dans le courant de la journée...

Charles Deregnacourt
Secrétaire général de l'AD du Pas-de-Calais
A suivre dans le prochain numéro du PG-CATM

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

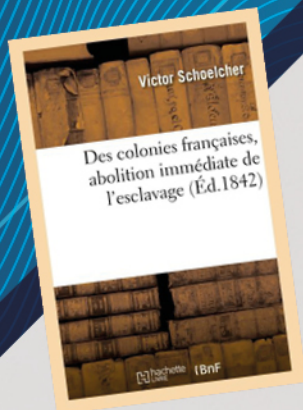
Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



VICTOR SCHOELCHER, LE LIBÉRATEUR DES ESCLAVES

Journaliste et homme politique, Victor Schoelcher (1804-1893) est connu pour avoir agi en faveur de l'abolition définitive de l'esclavage en France décidée par le gouvernement provisoire de la deuxième République le 27 avril 1848.

Il a découvert l'esclavage lors d'un voyage aux États-Unis et à Cuba en 1828-1830, mais il a refusé son abolition, car il ne voyait pas « la nécessité d'infester la société active (déjà assez mauvaise) de plusieurs milliers de brutes décorées du titre de citoyen ». Acquis à la cause des planteurs, il s'oppose à l'abandon de la peine du fouet sans lequel « les maîtres ne pourraient plus faire travailler dans les plantations ». Mais sa position a évolué au fil du temps. En 1833, il a publié un premier ouvrage :

« De l'esclavage des Noirs et de la législation coloniale » qui est un réquisitoire contre l'esclavage et pour son abolition, mais il n'a proposé, en conclusion de son ouvrage, qu'un texte de loi visant à humaniser autant que faire se peut l'esclavage, et non pas à l'abolir immédiatement. Car, à cette époque, il pense que dans le cadre du régime issu de la révolution de 1830, il ne sera pas possible d'aller plus loin. Mais de mai 1840 à juin 1841, il retourne aux Antilles et visite plusieurs habitations, parmi lesquelles celle de Trou-vaillant (Saint-James), dont le domaine et les esclaves appartiennent à l'État. Cette situation l'a révolté et amené à écrire son second livre : « Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage » publié en 1842 : il s'est prononcé pour une abolition immédiate et complète, et s'est consacré désormais entièrement à cette cause. Ses voyages en Grèce, en Égypte et au Sénégal l'ont conforté dans cette conviction.

Nommé sous-secrétaire d'État aux Colonies dans le gouvernement provisoire de 1848, il a contribué à faire adopter l'abolition immédiate de l'esclavage qui, vu la situation de résistance des esclaves aux colonies, et l'abolition déjà intervenue dans les colonies anglaises en 1833, était alors inévitable. Mais ce décret d'abolition est assorti d'une substantielle indemnité pour les colons, pas pour les esclaves. La déchéance de nationalité, censée frapper les Français possesseurs d'esclaves dans les colonies françaises, ne s'est jamais appliquée à ceux qui en détenaient dans d'autres colonies (Louisiane, Cuba, Brésil).

UN HOMME DE CONTRADICTION

Cet homme ne manquait pas de contradiction : S'il est systématiquement invoqué par certains politiques comme le « libérateur » des esclaves, Schoelcher est loin d'être le seul à avoir milité pour l'abolition. A l'époque, le Martiniquais Cyrille Bissette qui allait devenir son rival en politique, luttait depuis 1823 pour l'abolition immédiate. Et puis, il est l'un des plus fermes partisans de la colonisation prônée par Jules Ferry au nom du droit des « races supérieures ». Ce qui explique, qu'un 22 mai 2020, jour de l'abolition de l'esclavage en Martinique, les deux statues de Schoelcher, l'une à Fort-de-France par Anatole Marquet de Vasselot (1904) et l'autre à Schoelcher, par Marie-Thérèse Lung-Fou (1965) ont été abattues en plein jour par de jeunes activistes. Enfin, il avait déposé en 1877 une proposition de loi pour interdire la bastonnade dans les bagnes. Et en 1884 et 1885, il a tenté de s'opposer, sans succès, à l'institution de la relégation des forçats récidivistes en Guyane.



En 1948, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition, le Parlement a décidé de son entrée au Panthéon effective le 20 mai 1949, grâce à Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, en même temps que le guyanais Félix Eboué (premier noir à y être inhumé), compagnon de la Libération, à la demande du président de la République Vincent Auriol. « Ainsi donc, évoquer Schoelcher, ce n'est pas invoquer un vain fantôme. C'est rappeler à sa vraie fonction un homme dont chaque mot est encore une balle explosive. Que son œuvre soit incomplète, il n'est que trop évident. (...) Il a apporté aux noirs des Antilles la liberté politique. S'il n'a pu la compléter par leur accès à la propriété et à la sécurité économique, du moins a-t-il créé une contradiction saisissante qui ne peut pas ne pas faire éclater le vieil ordre des choses : celle qui fait du moderne colonisé à la fois un citoyen total et un prolétaire intégral » écrivait Aimé Césaire dans *Esclavage et colonisation* en 1948. « Schoelcher dépasse l'abolitionnisme et rejoint la lignée de l'homme révolutionnaire : celui qui se situe résolument dans le réel et oriente l'histoire vers sa fin (...) Victor Schoelcher, un des rares souffles d'air pur qui ait soufflé sur une histoire de meurtres, de pillage et d'exactions »

Paul Philippart

MÉTIER : DÉMINEUR !



Dans le numéro 1008 de décembre 2019, Jean-Michel BONY, professeur dans un lycée de Périgueux et démineur en second métier, répondait à nos questions lors d'une interview, ayant permis la publication d'un premier article dans notre mensuel.

En tant qu'ancien combattant, et combattant volontaire, Jean-Michel Bony (JMB) est un de nos adhérents, à la section de Périgueux.

C'est avec plaisir qu'il a accepté de revenir vers nous afin de nous faire partager la suite de ses « aventures » professionnelles.

Depuis 2019, JMB a réalisé deux nouvelles missions au Sahel, une fin 2019 au Burkina Faso et une dernière tout récemment, en août et septembre 2021 au Mali et au Togo.

Contexte :

Depuis le déclenchement des hostilités en 2012, le risque explosif représente une nouvelle menace au Mali, au détriment de la sécurité et de la liberté de mouvement au centre et au nord du pays. Les Civils vivant dans des zones contaminées par les restes d'explosifs de guerre (REG) à la suite d'affrontements armés, les réfugiés retournant dans ces régions ainsi que les personnes déplacées sont exposés au risque potentiel de perdre la vie ou d'être blessé.

Les «engins explosifs improvisés» (EEI), le pire ennemi de Barkhane, des Casques Bleus et des civils au Mali. Cette «arme du pauvre» tue des soldats, mais aussi de nombreux civils au Sahel.

Depuis le déploiement de la Mission en juillet 2013, UNMAS compte un total 256 incidents d'EEI, entraînant la mort de 73 personnes et blessant 271 autres. Parmi ces victimes, la majorité était des casques bleus (42.8%). Les civils (31.5%), les forces armées maliennes (17.8%) et françaises (7.9%) ont également été touchés. Sur les 50 soldats de Barkhane tués depuis 2013, près du tiers ont été victimes de mines ou d'engins explosifs improvisés.

Les EEI, Engins Explosifs Improvisés font de la MINUSMA la mission de maintien de la paix des Nations Unies la plus dangereuse du monde, empêchant la mise en œuvre de son mandat. D'autre part, le nombre de victimes civiles d'EEI a sensiblement augmenté depuis 2015. Malgré les efforts des autorités Maliennes, les capacités nationales pour mitiger les risques et répondre à la menace explosive restent limitées.

UNMAS MALI – Répondre aux besoins – Privilégier l'humain :

UNMAS est le service d'action anti-mines des Nations Unies. Ce service met en œuvre, soutient et coordonne les actions contre les mines et les restes explosifs de guerre (REG).

UNMAS Mali en quelques chiffres :

(Source Jean Guy Lavoie, Chef du Programme UNMAS Mali, Bamako, octobre 2020).

Depuis 2013, UNMAS Mali a contribué :

- La protection des populations civiles par une diminution notable du nombre de victimes de restes explosifs de guerre (REG).
- L'amélioration de l'accès aux moyens de subsistance, de la liberté de mouvement et de la reprise des activités économiques des populations.
- L'acheminement plus sécurisé de l'aide humanitaire.
- Au développement au sein des autorités nationales d'une capacité

basique de réponse pour la neutralisation, l'enlèvement et la destruction des engins explosifs (NEDEX).

Mandat d'UNMAS au Mali :

Mandaté par la Résolution 2227 (2015) du Conseil de Sécurité, le Service de lutte anti-mines des Nations Unies (UNMAS) aide la Mission à :

- Mitiger les menaces d'engins explosifs en appui à la MINUSMA et au personnel des Nations Unies ;
- Développer les capacités nationales afin d'atténuer les menaces explosives et assurer la conformité avec les obligations des traités ratifiés ;
- Protéger les civils contre les risques liés à la présence d'engins explosifs.

Appui à la MINUSMA :

(MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali).

UNMAS fournit un appui technique à la MINUSMA en vue de réduire les menaces explosives pesant sur la liberté de mouvement du personnel civil et militaire, permettant la mise en œuvre du mandat de la Mission dans des conditions sécuritaires convenables. UNMAS délivre une large gamme de formation, dont la sensibilisation aux risques explosifs et la réponse aux risques liés à la présence d'EEI. Un appui technique et des équipements sont également fournis aux équipes de Neutralisation et Destruction des Engins Explosifs (NEDEX) de la MINUSMA, déployées dans le nord du pays.

Afin d'aider à faire en sorte que les troupes d'infanterie soient convenablement préparées à opérer dès leur arrivée au Mali de manière efficace dans un environnement marqué par la menace des EEI, UNMAS leur fournit des formations en contre-EEI et en fouille et détection avant leur déploiement au sein de la MINUSMA.

Ces troupes déployées au Mali, en tant que soldats de la paix (Casques Bleus), proviennent des pays du Sahel : Niger, Togo, Burkina Faso, mais aussi Sénégal, Côte d'Ivoire et Guinée.

Fouille et détection (Search and Detect) :

L'objectif de cette formation est de faire en sorte qu'après le passage de l'équipe de fouille et de détection, les convois de l'ONU progressent en sûreté afin de remplir leurs missions.

Le but de la formation est de préparer et d'instruire les chefs de section et de former les équipes pour mener des opérations de fouille instrumentées en rapport avec la menace au Mali. Les principaux objectifs sont :

- Mener des opérations de fouille à l'aide d'appareil ;
- Comprendre les philosophies de base et les principes des opérations de fouille applicables au Mali ;
- Comprendre les principes de choix des itinéraires ;
- Effectuer la planification de la fouille au Mali.

Propos recueillis par Hubert Chazeau



« LE CHANT DE GUERRE DE L'ARMÉE DU RHIN ».

« LA MARSEILLAISE »

Déclarée « chant de guerre » dès l'origine, puis hymne à la Liberté pour tous les peuples, son influence a une portée internationale. L'an 2022 marque le 230ème anniversaire de sa composition par le jeune Capitaine Rouget de l'Isle à la demande du Général Kellermann.

C'est en l'an 1 de la République, c'est-à-dire en 1792 que commence l'histoire de ce chant patriotique dont le titre d'origine est « Chant de Guerre de l'Armée du Rhin » composé à la suite de la déclaration de guerre à l'Autriche. Certains auteurs biographes indiqueront d'autres titres, mais celui-ci est le plus connu.

Elle est déclarée « CHANT NATIONAL » le 14 juillet 1795 le (26 thermidor An III) par Décret, adopté sur une motion de Jean de Bry. Au cours de cette séance de la Convention, elle est exécutée par le tout nouvel orchestre de l'Institut National de Musique.

C'est dans l'enthousiasme qu'elle est adoptée et il est noté : « que l'Hymne à jamais célèbre des Marseillais soit consigné tout entier dans le procès-verbal d'aujourd'hui. Sachant que Rouget de l'Isle, cet excellent patriote incarcéré six mois sous la tyrannie de Robespierre, tandis que ce chant qu'il avait composé, paroles et musique, conduisait le peuple à la victoire. Je demande aussi que son nom soit honorablement inscrit au procès-verbal ».

Interdite sous l'Empire puis par la Restauration, inspirant malgré cela la très célèbre peinture d'Eugène DELACROIX « la Liberté guidant le Peuple », elle est remise à l'honneur après la Révolution dite « des trois glorieuses » de 1830, et redevient « HYMNE national sous la III^e République.

Les Constitutions de 1946 (IV^e République) et de 1958 (V^e République) conservent « LA MARSEILLAISE » comme Hymne National (Art 2 de la Constitution de 1958).

Depuis 1944, ce chant est pratiqué dans les écoles, il est dorénavant obligatoire à l'école primaire en application de la proposition de Loi du 19 février 2005, adoptée le 23 avril 2005 modifiant ainsi l'article L 321 - 3 du code de l'Education Publique.

Claude, Joseph Rouget de l'Isle est jurassien né le 10 mai 1760 à Lons le Saulnier. Fils d'avocat il suit ses études au collège de la ville suivies par six années à l'Ecole Militaire de Paris puis il entre à l'Ecole du Génie à Mézières où il sert de 1784 à 1789 et obtient le grade de Lieutenant. Ses services entre 1784 et 1789 dans le Génie lui permettent d'obtenir le grade de lieutenant puis celui de capitaine en 1791. Il est favorable aux idées de la Révolution. C'est un musicien amateur et autodidacte.

Le 1er mai de cette même année il est affecté à Strasbourg dans l'armée du Rhin. Mais avant cette affectation, il passera par Saint Omer où il est signalé comme organiste sur l'harmonium de l'église.

Le 24 avril, Strasbourg apprend que 5 jours plus tôt la France a déclaré la guerre à l'Autriche (ou plutôt « au Roi de Bohême et de Hongrie » dont le Souverain est Léopold II, le frère de Marie Antoinette, épouse de Louis XVI).

Mais « La Marseillaise » va naître à partir d'idées provenant de sources

diverses.

Invité à se joindre au Général Kellermann et sur sa demande, Rouget de l'Isle fréquente beaucoup et il a de nombreux amis militaires, nobles libéraux, roturiers. Il fréquente avec eux le salon du Baron de Dietrich, riche industriel et maire de la ville, dans la nuit, dite selon la légende : « d'enthousiasme patriotique et révolutionnaire » du 25 au 26 avril 1792 (An 1 de la République). Il côtoie directement cet environnement révolutionnaire.

Le Baron de Dietrich est à cette époque un membre éminent et respecté dans des lieux de rencontre où l'on parle des idées nouvelles du siècle des Lumières. Comme beaucoup d'autres, il appartient à un club que fréquentent également les « Illuminati » de Bavière, son pseudonyme est « Omarius » Il appartient également à l'élite d'une association nommée : « La Société des Amis de la Constitution » qui proclame et affiche : « Aux armes citoyens ! L'étendard de la guerre est déployé ! Il faut combattre, vaincre ou mourir !, etc. », des thèmes que l'on retrouvera sur toutes les lèvres et qui fleuriront dans « la Marseillaise ».

Dans cette nuit, ce dernier se souvint d'affiches placardées dans les rues de la ville appelant les citoyens à se mobiliser contre l'autrichien. Les textes vont servir entièrement de base à l'écriture et le lendemain le compositeur présente à ses amis ce chant qu'il intitula : « chant de guerre pour l'armée du Rhin ».

Certains s'interrogeront sur la composition musicale qui accompagne le texte, serait-ce un plagiat, des parties relevées dans les œuvres de Bach, de Mozart, de l'Oratorio d'Ester, de la marche d'Assuérus.

Le chant eut plusieurs noms : déclaré « chant national » le 14 juillet 1795 », en 1804 il est remplacé par le « chant du départ » si cher aux Saint-Cyriens, puis repris à l'issue des 3 glorieuses en juillet 1830 et redevient l'Hymne national pour le centenaire de la Révolution en 1889.

La dédicace est en faveur du Maréchal Luckner qui commande l'armée du Rhin. Plus tard, ce bavaïrois est considéré comme suspect, il sera condamné à mort et Rouget de l'Isle ira commander une forteresse. Il échappera à la guillotine, ses juges se souvenant de sa composition. Il eut une fin difficile, il sera enterré à Choisy le Roi en 1836.

Le 14 juillet 1915 ses cendres seront transférées aux Invalides dans le « caveau des Gouverneurs » comme un symbole de l'unité nationale.

C'est le maire de Strasbourg qui a interprété le chant pour la première fois accompagné par son épouse au clavecin. C'est-elle qui procédera au premier arrangement de la musique, avant que d'autres compositeurs comme Gossec et surtout Hector Berlioz qui passera à la postérité.

Au fil des temps, Les paroles ont été discutées, combattues, plaidées à toutes les sauces, sans que l'humble citoyen puisse en mesurer l'importance et au travers de sa compréhension, la réalité « sacrée » de l'hymne.

Pierre Bellet



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

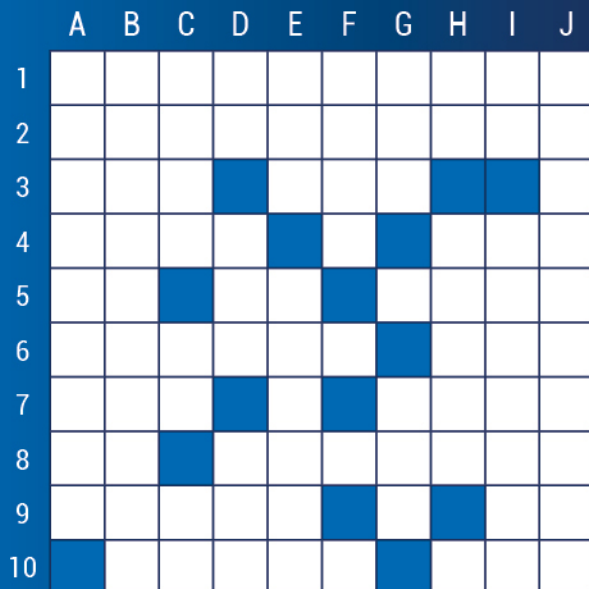
PROBLÈME 240

HORizontalement

- 1 - Orchidée originaire d'Amérique du Sud
- 2 - Propre à l'éléphant
- 3 - Plantoir de vigneron - Ecole d'enseignement technique
- 4 - Transport par tuyau - Il ne lui manque que le développement
- 5 - Déesse de la terre vue par les Australiens - Abréviation courue chez les militaires
- Cette marque allemande d'automobile existe depuis 1862 (a fait un court passage chez PSA)
- 6 - Mammifère canidé au pelage blanc et noir - Capitale du Japon jusqu'en 1868
- 7 - Au choix : Ré, Oléron, Arz - Très difficile de faire moins bien même en étant retourné
- 8 - Expression enfantine - Peu importe son sens d'utilisation
- 9 - Pas du tout prêt même en lui tournant le dos - Sans accent un pronom avec une largeur
- 10 - Pas tout à fait éméchée - Berceau maritime.

Verticalement

- A - Saucisses allemandes
- B - Issue de la langue des Moluques
- C - Transi - Organisme d'entreprise - Fin d'avenir
- D - Classement musical - Son papier sert même dérouler à l'envers - Calme
- E - Particule de la famille des mésons - Annexes espagnoles
- F - Liquide qui prend de la couleur au pluriel
- G - Extrait du benzol - Téméraire même à reculons
- H - La prononciation ne fait pas de différence entre un païen et se presser
- Celui de la Bastille est le dernier créé à Paris
- I - Equivalent à 576 mètres - Pendouille dans le caleçon
- J - Entourer.



SOLUTION DU PROBLÈME 239

HORizontalement

- 1) AHURISSANT
- 2) ETALAT - UE
- 3) HS - CLOE
- 4) OIES - SUE
- 5) STRASBOURG
- 6) TAU - IO
- 7) INDIGUIRKA
- 8) ETIS - REG
- 9) ETIAGE - PH
- 10) ASES - URGE

Verticalement

- A) HOSTIE
- B) HESITANTES
- C) UT - ERUDITE
- D) RA - SA - ISIS
- E) TAU - IO
- F) SALZBOURG
- G) STO - IEEU
- H) ESUORG
- I) NU - UR - PG
- J) TELEGRAPHE.

NOTE de LECTURE



DE LA MÊME VEINE

AGATHE PORTAIL (AUTEUR)

Paru le 12 janvier 2022 Roman (broché)

Quand le sang est tiré...

La maison Opras, tonnellerie familiale réputée dans tout le Bordelais, est dirigée en tandem par Philippe et sa soeur Myriam. L'affection qu'ils se vouent prend toujours le dessus sur leurs différends au point de laisser leurs conjoints sur la touche. Pol, leur presque frère, complète le trio d'inséparables et a installé son cabinet de dentiste à proximité. Or voici que, la quarantaine bien tassée, celui-ci annonce son intention de se marier et de partir s'installer au Canada. Un séisme pour les Opras.

Quand le mari de Myriam vient signaler la disparition de sa femme à la gendarmerie, le major Dambéraill se montre dubitatif. Il rechigne à démêler les fils du psychodrame familial qu'il devine alors qu'un meurtre abominable mobilise toute sa brigade : celui d'une jeune femme dévorée par un chien de combat. Tout tend à prouver que l'attaque a été provoquée.

Partagé entre deux enquêtes qui ravivent en lui des plaies secrètes - et toujours encombré de sa fureteuse tante Daphné ! -, l'opiniâtre major n'est pas au bout de ses surprises...

Date de parution : 12/01/2022

Editeur : Calmann-Lévy

Collection : Roman De Terroir

Format : 15cm x 23cm

Nombre de pages : 448

Le PG CATM

70^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
MARS 2022 - N° 1033

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : Serge AUFFREDOU
Rédactrice en chef : Paulette CHOVELON

Administration-Rédaction
7 rue Léo Delibes, 75116 PARIS
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fnepg-catm.org Internet : www.fnepg-catm.org

Abonnements :
Le numéro : 1,82 € - Un an (11 nos) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET
Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Genes
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS FNCPG-CATM



DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

« Un choix qui vous appartient »

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre

et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc

reconnue d'utilité publique

depuis le 1^{er} avril 1948

est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC**

7, rue Léo Delibes - 75116 PARIS

Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20

Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org

Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**

A vos agendas

Le 27 mars prochain, France 2 diffusera la messe célébrée en la nécropole de Notre-Dame de Lorette, avec comme prédicateur le frère Max Cappabianca, un dominicain de Berlin, fervent européen, francophone, de nationalité allemande et d'origine italienne.

Le fil rouge de la matinée sera
« le pardon entre les peuples d'Europe ».



La basilique



Intérieur de la basilique